

Explications sur la nouvelle réglementation de circulation

La route entre Saint Symphorien et Copponex et celle entre Jussy et Copponex connaissent une très forte circulation, en croissance constante depuis plusieurs années, au moment des déplacements pendulaires matin et soir.

Les voies communales empruntées ne sont plus adaptées à un tel flux de véhicules qui ne peuvent pas se croiser sur une grande partie du linéaire. De fait, il est constaté une dégradation constante de la chaussée et des accotements.

Les cars de ramassage scolaire pour le collège Louis Armand de Cruseilles et pour le Lycée Madame de Staël de Saint-Julien-en-Genevois, utilisent aussi la route communale de Copponex située sur Andilly, durant les horaires de forte circulation, ce qui crée une dangerosité potentielle pour les élèves descendant du car et une insécurité souvent mentionnée par les parents pour ceux circulant ensuite sur cette voie.

Il est aussi à déplorer une vitesse excessive sur ces routes non destinées à cet usage.

Une pétition avait notamment été déposée à ce sujet concernant l'insécurité des piétons jouxtant la route communale située entre la RD1201 et la Route de Copponex située sur Andilly.

L'accès à la RD1201 à Jussy (sens Copponex/RD1201) est aussi extrêmement compliqué et dangereux avant 9H00. Des infrastructures de sécurité ayant été créées récemment à moins de 2 kms de part et d'autre, pour le giratoire de Copponex, et plus loin à Charly, il serait inconcevable pour tous de demander aux services de l'Etat de réitérer des dépenses sur ce lieu.

Une grande partie de la voirie communale se trouve en agglomération sur la Commune d'Andilly. A contrario, un linéaire de voirie communale moins important en agglomération est visible sur la commune voisine.

La commune s'est, en amont de ce projet, rapproché des services voiries du Département qui a confirmé que le réseau structurant (départemental) est calibré et capable de supporter le flux supplémentaire de véhicules. Tout engorgement est très rare au giratoire de la RD1201 (Copponex). De ce fait il est aisé de circuler entre les départementales structurantes RD1201 et la RD27.

Durant la période hivernale, l'entreprise de déneigement regrette de ne pas pouvoir faire son travail correctement étant donné l'étroitesse des voies de circulation et les véhicules impatients qui essaient de passer tout de même sur ces routes communales au lieu de s'orienter vers les départementales correctement déneigées par les services départementaux.

Enfin, les plages horaires de cette mise à sens unique de ces deux voies communales ont été longuement réfléchies et débattues par le Conseil Municipal de la Commune d'Andilly. Elles ont été réduites à minima et ne représentent que 20h par semaine (/168h), pour chacun des sens (ascendant ou descendant) de ces deux voies.

Le Conseil Municipal a souhaité que ces voies restent ouvertes à la circulation le reste du temps pour permettre aux véhicules des communes voisines de circuler librement sur ces voies communales de notre village rural, à des périodes de la journée (et week-end) durant lesquelles les conditions optimales de sécurité sont réunies. Les déplacements doux, notamment à vélo sont ainsi favorisés et seront même accompagnés par des mesures adaptées très prochainement.

Suite à tous ces constats et ayant vu que la Commune de Copponex avait réglementé elle-même deux voies communales sur son territoire (comme nous l'avons fait ici) et que ce système fonctionnait parfaitement, le Conseil Municipal d'Andilly a donc décidé de mettre en place cette modification de circulation.

Espérant avoir répondu à vos questionnements,

Très Cordialement,

Monsieur le Maire

et l'ensemble du Conseil Municipal de la Commune d'Andilly